



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 1^{er} jour du mois d'AOÛT de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-08-7840

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2016-08-7841

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

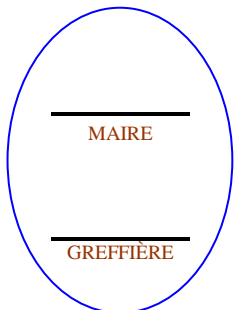
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**



4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juillet 2016 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nancy Descôteaux :	1 461.10 \$
Christopher Goodsell :	453.18 \$
Michael Houle :	36 474.93 \$
Jessica Tanguay :	218.44 \$

4.02

Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Couture	Problème de vitesse sur les rues résidentielles Déchets au 22, rue Passenger Entrepôt utilisé à des fins résidentielles sur la rue Fisher Plantes abimées sur la rue Railroad par le département des Travaux publics

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2016-08-7842

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en juillet 2016 :	160 336.61 \$
Les comptes à payer en août 2016 :	101 927.20 \$

ADOPTÉE

6.02

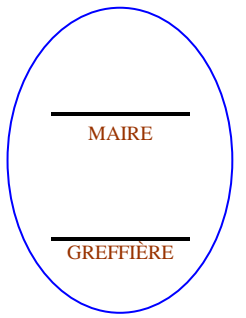
Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 31 juillet 2016, jointe à la présente en **Annexe D**.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**



**6.03
2016-08-7843**

Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes pour la Ville et au nom de celle-ci : règlements d'emprunts 2010-133 et 2010-134 (6.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire mandater le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la Ville concernant les règlements d'emprunts 2010-133 et 2010-134;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la Ville pour les règlements d'emprunts 2010-133 et 2010-134.

ADOPTÉE

**6.04
2016-08-7844**

Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT QU'un Canadien sur huit recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QU'environ 24 000 hommes recevront un diagnostic de cancer de la prostate au Canada cette année;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % si la maladie est dépistée dès ses premiers stades;

CONSIDÉRANT QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques d'être atteints d'un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE Cancer de la prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur valeur de référence;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil proclame le mois de septembre 2016 comme étant le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

**7.01
2016-08-7845**

Règlement n° 2016-193 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Stanstead » - Avis de motion et présentation d'un premier projet (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors de la séance régulière du 6 septembre 2016 de ce conseil, un règlement n° 2016-193 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Stanstead » sera déposé pour adoption.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

L'adoption de ce règlement est en application de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et l'objet de ce règlement est d'énoncer les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider les employés municipaux.

Les règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Stanstead* concernent notamment leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat.

La conseillère *Frances Bonenfant* dépose un premier projet du règlement n° 2016-193 intitulé : « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Stanstead ».

7.02
2016-08-7846

Règlement n° 2014-168-16-01 intitulé « Règlement n° 2014-168-16-01 amendant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Stanstead » - Avis de motion et présentation d'un premier projet (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors de la séance régulière du 6 septembre 2016 de ce conseil, un règlement intitulé « Règlement n° 2014-168-16-01 amendant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Stanstead » sera déposé pour adoption.

L'adoption de ce règlement a lieu à la suite de l'amendement de l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Le conseiller *Guy Ouellet* dépose un premier projet du règlement n° 2014-168-16-01 intitulé : « Règlement n° 2014-168-16-01 amendant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Stanstead ».

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2016-08-7847

Nomination d'un représentant municipal au siège numéro 4 pour Ambulances Stanstead (8.01)

Le maire, Philippe Dutil, se retire. Il est 19 h 30.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reconduit le mandat de Monsieur Philippe Dutil en tant que représentant municipal du conseil d'administration d'Ambulance Stanstead pour le siège numéro 4 en août 2014 pour un terme de deux ans, se terminant le 1^{er} août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Monsieur Philippe Dutil est échu et qu'il est opportun de nommer de nouveau un représentant municipal ou de reconduire son mandat et ce, pour un terme de deux ans;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate Monsieur Philippe Dutil pour agir à titre de représentant municipal au siège numéro 4 du conseil d'administration d'Ambulance Stanstead pour un terme de deux (2) ans. Le mandat débute à compter des présentes et se terminera le 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil, reprend son siège, il est 19 h 32.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2016-08-7848

Renouvellement du contrat de travail de Monsieur André Fecteau à titre de journalier permanent du département des Travaux publics (9.01)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Monsieur André Fecteau, à titre de journalier du département des Travaux publics, doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée indéterminée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail avec Monsieur André Fecteau à titre de journalier permanent du département des Travaux publics pour une durée indéterminée, le tout, conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Monsieur André Fecteau.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2016-08-7849

Annulation du mandat pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns – Appel d'offres n° 2015-50 (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution n° 2016-06-7809, donnait une approbation à l'octroi du contrat afférent à l'appel d'offres n° 2015-50 au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Longer inc., laquelle était conditionnelle à l'acceptation par écrit de l'offre de services de Construction Longer inc. par le Collège de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE le Collège de Stanstead a transmis un écrit à la Ville le 7 juillet 2016 pour l'informer de son refus de l'offre de services de Construction Longer inc. en raison du coût significativement plus élevé que celui initialement estimé;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil confirme le rejet de l'offre de services de Construction Longer inc. et l'annulation de l'appel d'offres n° 2015-50 pour l'achat et l'installation d'un ascenseur à l'Aréna Pat Burns.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2016-08-7850

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lequel a tenu une réunion le 12 juillet 2016.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juillet 2016.

12.03

2016-08-7851

Participation de 10 % du coût du Programme de Supplément du loyer dans le cadre du projet Place Stanstead (12.03)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec exige des municipalités où se réalise un projet de contribuer au versement de 10 % du coût du Programme de Supplément au loyer ou l'équivalent;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement est pour une période de 5 ans, renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense représente un maximum approximatif de 2 000 \$ par année;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville s'engage à contribuer au versement de 10 % du coût du Programme de Supplément au loyer ou l'équivalent, et ce, en plus des engagements déjà prévus au financement du projet. Ce montant représente une dépense approximative maximale de 2 000 \$ par an et est pour une période de 5 ans, renouvelable. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Santé et Bien-être de l'année en cours et est à prévoir au budget Santé et Bien-être pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE

12.04

2016-08-7852

Demande de permis pour la modification de la couleur du revêtement extérieur – 650, rue Dufferin - PIIA n° 2016-04 (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 650, rue Dufferin a déposé une demande de permis en bonne et due forme pour la modification de la couleur du revêtement extérieur de la façade du bâtiment, laquelle porte le n° 2016-04 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ce que la façade du bâtiment soit de couleur bleue marine;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande avec les conditions suivantes : l'enseigne du commerce doit être réparée, la toiture du rez-de-chaussée et le mur avant du deuxième étage doivent également être peints de couleur bleue marine;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Et appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de permis pour la modification de la couleur de la façade du bâtiment au 650, rue Dufferin, de façon à ce que celle-ci soit de couleur bleue marine. Toutefois, cette demande est acceptée conditionnellement à ce que l'enseigne du commerce soit réparée et la toiture du rez-de-chaussée et le mur avant du deuxième étage soient également peints de couleur bleue marine.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Couture

Problème d'herbes hautes
Modification aux activités commerciales de Sealander
Véhicules stationnés sur l'herbe de façon permanente

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2016-08-7853

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 02.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière